

DÉCISION N°D-2025-175

MARCHÉ RELATIF À L'ACHAT DE CAMÉRAS-PIÉTONS POUR LA POLICE MUNICIPALE

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son L2194-1,

Vu la délibération n° 2024/011 du 5 février 2024 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Considérant la volonté de la ville de Carrières-sur-Seine d'équiper l'ensemble de ses agents de caméras-piétons,

DÉCIDE

Article 1 : **DE SIGNER** le marché 2025-014 avec la société Multiaxe, domiciliée au 125 rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt, France.

Article 2 : **DIT** que le marché court à compter de sa notification.

Article 3 : **PRÉCISE** que le montant du marché est de 25 393,10 € HT.

Article 4 : **D'IMPUTER** sur le budget communal concerné, les dépenses de l'intégralité du marché.

Article 5 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 03/11/2025



Le Maire,



Arnaud de Bourrousse

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.